JURIDIQUE ET SOCIAL

FORMATION

LE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement du CSE
- Identifier les règles juridiques relatives au CSE et se positionner par rapport aux pratiques de l'entreprise
- Sécuriser la présidence du CSE

DURÉE

· 2 jours / 14 heures

PUBLIC

· RRH /Assistant RH
· DAF / Comptable
· Dirigeant de PME / PMI

ANIMATION

· Dorothée HAUREZ
· Cécile LE BORGNE

MOYENS PEDAGOGIQUES / EVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

· Supports documentaires
· Questionnaire de satisfaction
· Attestation de fin de formation

TARIF

· Individuel, 800 € HT / session
· Organisation en intra-entreprise sur demande

PROGRAMME

Présentation générale du CSE

- Des DP / CE / CHSCT / DUP au CSE
- Conditions d'assujétissement à la mise en place d'un CSE et impact des variations de seuil

Rôle du CSE et de ses représentants

- Entreprises d'au moins de 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

Composition du CSE

- Entreprises d'au moins de 11 et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

L'employeur, président du CSE

- Rôle et représentation de l'employeur
- Assistance de l'employeur

La délégation du personnel au CSE

- Nombre de représentants élus
- Rôle des titulaires et des suppléants
- Le bureau du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
  - Le secrétaire
  - Le trésorier
  - Le représentant syndical au CSE
- Les autres « participants » aux réunions du CSE
  - Le médecin du travail
  - Le responsable sécurité
  - L'inspecteur du travail
  - L'agent de la Carsat
  - Les experts
  - L'assistant social

Le statut protecteur des élus du CSE

Les moyens du CSE

- Le local du CSE
- Panneaux d'affichage
- Les heures de délégation
- Les déplacements des élus du CSE
- Les formations des élus du CSE
  - Formation à la santé et à la sécurité
  - Formation économique

JURIDIQUE ET SOCIAL

FORMATION

LA COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)

Suite du programme

- Les moyens supplémentaires dans les CSE d'au moins 50 salariés
  - Les budgets du CSE
  - La comptabilité du CSE
  - Les experts du CSE

Fonctionnement du CSE

- Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés
  - L'ordre du jour
  - Le PV
  - Les votes du CSE
  - Visioconférence
  - La confidentialité
  - La première réunion après les élections, les points à aborder et informations à communiquer
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Les commissions
  - Distinguer information et consultation
  - Modalité de consultation du CSE
  - Délais de consultation
  - Droit d'accès à certains documents et à la BDES
  - Articulation CSE/CSEC

Le rôle et les attributions du CSE

- Le rôle et les attributions en matière de santé et de sécurité au travail
  - Missions à partir de 11 salariés
  - Missions à partir de 50 salariés
- Echanges entre employeur et CSE dans le domaine de la santé et la sécurité au travail
  - A partir de 11 salariés
  - A partir de 50 salariés

Spécificités pour les entreprises à risque industriel important
- ICPE soumises à autorisation
- INB et installations soumises à servitude d'utilité publique

Les attributions du CSE en matière économique
- Entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés
  - ➢ Négocier sur la périodicité et les modalités de consultation dans les entreprises d'au moins 50 salariés
  - ➢ Les dispositions supplétives en termes de consultations récurrentes et ponctuelles des CSE des entreprises d'au moins 50 salariés

Les attributions en matière sociale

L'après mandat

LES + + +

- Une approche synthétique des institutions.
- Des échanges sur les pratiques RH liées aux institutions représentatives du personnel.

CONTACT

Hélène DEVY
Tél. : 02 99 87 42 87
contact@reso-industries.fr

RESO Industries,
organisme de formation
agréé n°53350738035

Référencé :

Datadock